



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIII^E OLYMPIADE – PARIS 2024

UNION CYCLISTE INTERNATIONALE (UCI)

BMX FREESTYLE

A. ÉPREUVES (2)

Épreuve masculine (1)	Épreuve féminine (1)
Park	Park

B. PLACES DE QUALIFICATION

B.1. Quota total pour le BMX freestyle :

	Places de qualification	Places pays hôte	Places d'universalité	Total
Hommes	11	1	0	12
Femmes	11	1	0	12
Total	22	2	0	24

B.2. Nombre maximum d'athlètes par Comité National Olympique (CNO) et par épreuve :

	Quota par CNO
Hommes	2
Femmes	2
Total	4

B.3. Mode d'attribution des places :

Les places de qualification sont attribuées à l'athlète de manière nominative via la série d'épreuves de qualification olympique. Toutes les autres places, attribuées via la participation aux épreuves de l'UCI décrites dans le cadre de ce système de qualification, sont allouées au(x) CNO.



C. ADMISSION DES ATHLÈTES

C.1. Respect de la Charte olympique et des autres règles applicables

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment aux Règles 41 (Nationalité des concurrents) et 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions).

Seuls les athlètes qui respectent la Charte olympique, le Code mondial antidopage et le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions, y compris les conditions de participation établies par le CIO, ainsi que les règles de l'UCI, pourront participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

C.2. Critères relatifs à l'âge

Pour être autorisés à participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024, les athlètes doivent être nés le 31 décembre 2009 au plus tard (en d'autres termes avoir 15 ans révolus ou atteindre cet âge en 2024).

C.3. Autres critères d'admission requis par la FI

Les athlètes doivent aussi remplir les conditions suivantes :

- être titulaires d'une licence en cours de validité délivrée par une fédération nationale affiliée à l'UCI ;
- avoir participé à au moins une (1) des épreuves suivantes : une épreuve de la série de qualification olympique, Championnats du monde de l'UCI ou une épreuve de Coupe du monde de l'UCI pendant la période de qualification (du 1^{er} novembre 2022 au 2 juin 2024).

Pour éviter toute ambiguïté, les athlètes d'autres disciplines cyclistes ne sont pas autorisés à participer au BMX freestyle.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification.

D.1. PLACES DE QUALIFICATION ATTRIBUÉES DE MANIÈRE NOMINATIVE

HOMMES/FEMMES

Nombre de places de qualification	Épreuves de qualification
Six (6) par sexe	Série d'épreuves de qualification olympique, Mars – Juin 2024 (date et lieu à confirmer) Six (6) places de qualification par sexe seront attribuées via le classement final de la série d'épreuves de qualification olympique (SQO).



	Remarque : Dans le cas où trois (3) athlètes représentant le même CNO participent à la SQO, seuls les deux (2) athlètes les mieux classés (dans le classement final de la SQO) obtiendront une place conformément au nombre maximum d'athlètes par CNO décrit dans la section B. Dans ce cas, la place de qualification en question sera attribuée à l'athlète occupant le rang suivant (au classement final de la SQO) derrière ce 3 ^e athlète classé.
--	--

D.2. PLACES DE QUALIFICATION ATTRIBUÉES AUX CNO

Les 6 (six) places disponibles via la série d'épreuves de qualification olympique seront allouées, y compris toute réattribution en cas de refus d'un athlète individuel, avant l'attribution des six (6) places de qualification par CNO (place pays hôte incluse) via les Championnats du monde UCI 2022 et 2023 de cyclisme urbain.

HOMMES/FEMMES

Nombre de places de qualification	Épreuves de qualification									
Deux (2) par sexe	<p>Championnats du monde UCI 2022 de cyclisme urbain, Abu Dhabi, EAU</p> <p>Résultats élite individuels des Championnats du monde UCI 2022 de cyclisme urbain – compétition de BMX freestyle park</p> <p>Le CNO le mieux classé d'un continent qui ne s'est pas déjà qualifié via la série d'épreuves de qualification olympique obtiendra une (1) place au maximum. Dans l'éventualité où tous les continents ne seraient pas encore représentés, la deuxième place attribuée selon ce processus le sera au CNO le mieux classé d'un continent non encore qualifié. Une fois tous les continents représentés, les places restantes attribuées selon ce processus seront allouées aux CNO admissibles les mieux classés, dans la limite du quota maximum par CNO indiqué à la section B.</p> <table border="1"><thead><tr><th>Résultats individuels aux Championnats du monde 2022</th><th>Athlètes qualifiés par CNO</th><th>Nombre total d'athlètes</th></tr></thead><tbody><tr><td>Les deux (2) CNO les mieux classés, comme décrit ci-dessus</td><td>1</td><td>2</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Sous-total : 2</td></tr></tbody></table>	Résultats individuels aux Championnats du monde 2022	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes	Les deux (2) CNO les mieux classés, comme décrit ci-dessus	1	2			Sous-total : 2
Résultats individuels aux Championnats du monde 2022	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes								
Les deux (2) CNO les mieux classés, comme décrit ci-dessus	1	2								
		Sous-total : 2								
Trois (3) par sexe	<p>Championnats du monde UCI 2023 de cyclisme urbain, Glasgow, Écosse</p> <p>Résultats élite individuels des Championnats du monde UCI 2023 de cyclisme urbain – compétition de BMX freestyle park</p>									



Les trois (3) CNO les mieux classés d'un continent qui ne se sont pas déjà qualifiés via la série d'épreuves de qualification olympique ni par le biais des Championnats du monde UCI 2022 de cyclisme urbain obtiendront chacun une (1) place au maximum. Toutes les places de qualification restantes seront attribuées aux CNO les mieux classés, non encore qualifiés, quel que soit leur continent.

Résultats individuels aux Championnats du monde 2023	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes
Le CNO le mieux classé	1	3
		Sous-total : 3

D.3. PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte inscrira automatiquement un (1) homme et une (1) femme aux Jeux Olympiques de Paris 2024, pour autant que les athlètes en question répondent aux critères d'admission définis à la section **C. Admission des athlètes** du présent document.

Si le pays hôte obtient des places de qualification selon le processus décrit à la section D., les places pays hôte seront réattribuées comme indiqué à la section **F. Réattribution des places inutilisées** – méthode B.

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

E.1. CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

L'UCI publiera les résultats dans les trois (2) jours qui suivent la fin de la compétition sur son site web (<https://www.uci.org>).

Le 7 juin 2024, l'UCI confirmera par écrit aux CNO, au moyen d'un courriel, les places de qualification qui leur ont été attribuées. Les CNO auront alors jusqu'au 21 juin 2024 pour confirmer à la l'UCI l'utilisation des places obtenues, comme indiqué à la section **G. Période de qualification**.

E.2. CONFIRMATION DES PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte doit confirmer par écrit à l'UCI, avant le 21 juin 2024, l'utilisation de ses places pays hôte.



F. RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

F.1. PLACES DE QUALIFICATION INUTILISÉES

En principe, étant donné qu'il existe deux méthodes distinctes pour attribuer des places de qualification (de manière nominative via la série d'épreuves de qualification olympique et aux CNO via les épreuves de l'UCI décrites à la section D.), la réattribution des places est également distincte - les places allouées de manière nominative sont réattribuées en utilisant le classement final de la série d'épreuves de qualification olympique et celles allouées aux CNO sont réattribuées en utilisant les épreuves de l'UCI.

Méthode A: Les places qui ont été obtenues par des athlètes individuels via la série d'épreuves de qualification olympique seront réattribuées à l'athlète admissible non encore qualifié occupant le rang suivant au classement final de la SQO et représentant un CNO qui n'a pas deux (2) athlètes qualifiés. S'il reste des places à l'issue de la SQO, celles-ci seront réattribuées selon la méthode B, une fois que toutes les places auront été attribuées ou réattribuées aux CNO en utilisant des épreuves de l'UCI.

Méthode B: Les places allouées aux CNO seront réattribuées au CNO occupant le rang suivant aux Championnats du monde UCI 2023 de cyclisme urbain, sur la base des résultats individuels élite de l'épreuve de BMX freestyle park, pour autant que le CNO n'ait pas déjà obtenu une place via la série d'épreuves de qualification olympique ou via les Championnats du monde UCI 2022 ou 2023 de cyclisme urbain.

F.2. PLACES PAYS HÔTE INUTILISÉES

Toute place pays hôte inutilisée sera réattribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement élite individuel des Championnats du monde UCI 2023 de cyclisme urbain, en respectant le quota maximum par sexe et par CNO.

G. ATHLÈTES DE RÉSERVE ET ATHLÈTES ACCRÉDITÉS "AP"

Des informations sur les athlètes de réserve et/ou les athlètes accrédités "AP" seront communiquées à une date ultérieure.

H. PÉRIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
1 ^{er} novembre 2022 - 2 juin 2024	Période de qualification olympique pour le BMX freestyle park
9 – 13 novembre 2022	Championnats du monde UCI 2022 de cyclisme urbain, Abu Dhabi, (EAU)
3 – 13 août 2023	Championnats du monde de cyclisme UCI 2023, Glasgow, Écosse (GBR)



Mars – juin 2024	Série d'épreuves de qualification olympique
7 juin 2024	Date à laquelle l'UCI devra avoir confirmé par écrit aux CNO les places de qualification qui leur ont été attribuées.
21 juin 2024	Date à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UCI l'utilisation des places de qualification qui leur ont été attribuées.
26 juin 2024	Réattribution par l'UCI de toutes les places de qualification inutilisées
À confirmer	Confirmation écrite par la commission tripartite aux CNO de l'attribution des places d'universalité (le cas échéant)
30 juin 2024	Réattribution par l'UCI de toutes les places de qualification inutilisées
8 juillet 2024	Date limite des inscriptions par sport pour les Jeux Olympiques de Paris 2024
26 juillet – 11 août 2024	Jeux Olympiques de Paris 2024